MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 30 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse

NOR: ETSR1031206A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu la loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131;

Vu le décret nº 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse,

Arrêtent:

Article 1er

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

- 1. Au titre du *b* (3°) de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : M. Pierre-Jean LUCIANI, titulaire, en remplacement de M. Philippe CORTEY, M. Jean-Jacques PANUNZI, suppléant, en remplacement de M. Jacques BILLARD, et M. Henri ZUCCARELLI, titulaire, désignés par l'Assemblée des départements de France.
- 2. Au titre du c du 3° de l'article D. 1432-15-l (représentants des collectivités territoriales) : Mme Joselyne MATTEI FAZI, titulaire, M. Émile ZUCCARELLI, suppléant, désignés par l'Association des maires de France.

Le reste sans changement.

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 30 décembre 2010.

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, XAVIER BERTRAND

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
Roselyne Bachelot-Narquin